MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Auvergne

Décision n° 30453 du 16 décembre 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie d'Auvergne

NOR : *INTJ1325418S*

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 28701 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325258S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er janvier 2014:

Marty, Hervé	Nigend : 137 882	Numéro de livret de solde : 5 276 322

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er janvier 2014:

Bellet, Louis	Nigend : 212 624	Numéro de livret de solde : 6 575 962

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er janvier 2014:

Varenne, Philippe	Nigend : 141 863	Numéro de livret de solde : 8 001 991

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er janvier 2014:

Blasco, Christophe	Nigend : 161 822	Numéro de livret de solde : 8 017 304
Peinturier, Nicolas	Nigend : 185 431	Numéro de livret de solde : 8 037 334

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 décembre 2013.

Le colonel, commandant la région de gendarmerie d'Auvergne,
É.-P. Molowa